



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

irrigation

Question écrite n° 111298

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le développement de l'irrigation type « goutte à goutte ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dans une partie des bassins versants du territoire national, des tensions existent entre la demande en eau, notamment pour l'irrigation, et la ressource. Il importe de soutenir à la fois les actions visant à développer la ressource et celles visant à réduire la demande et à accroître l'efficacité des systèmes d'irrigation. L'irrigation au goutte à goutte est à ce titre une technologie très performante : sous réserve de prévenir les colmatages des goutteurs, son efficacité potentielle est proche de 100 %, meilleure que celle de l'aspersion (de l'ordre de 80 %) et surtout que celle de l'irrigation par submersion qui occasionne des pertes importantes dépassant 50 %. Elle nécessite des investissements importants pour la mise en place de matériel à demeure sur cultures pérennes (arbres) ou jetable sur cultures annuelles. Le goutte à goutte est la technique avec les meilleures potentialités mais reste très délicate à maîtriser. Son coût et ses difficultés de mise en œuvre la réservent aux cultures à haute valeur ajoutée. Elle est inadaptée aux grandes cultures de plein champ. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire soutient les recherches conduites par le Centre d'étude du machinisme agricole du génie rural des eaux et des forêts pour améliorer la maîtrise de cette technologie. Dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013, les crédits communautaires peuvent cofinancer les équipements collectifs et individuels de modernisation des réseaux d'irrigation, visant notamment à substituer la technique du goutte à goutte aux systèmes existants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111298

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6412

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11548